

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique SAS Carrière des Quatre Saisons

**De :**

**Date :** 24/02/2020 18:05

**Pour :** pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr

Tout d'abord, j'ai su qu'il était possible de se prononcer anonymement sur le registre en Mairie de Saint-Lary concernant l'enquête publique SAS Carrière des Quatre Saisons, et j'aimerais que mon e-mail soit également pris en compte anonymement car j'ai peur de subir ou de faire subir à mon entourage des pressions du voisinage, l'ambiance dans laquelle se déroule cette enquête publique me paraissant pour le moins houleuse.

Je ne suis pas domicilié à proximité du projet de chantier, mais depuis bientôt 15 ans je passe au moins 50% de l'année à faire du tourisme en Haute Bellongue et dans le Haut Nédé. Ce fond de vallée est riche de producteurs locaux, de sentiers de randonnée au charme préservé permettant d'admirer le biotope particulièrement développé de cette région des Pyrénées. Il m'apporte le calme et la décompression nécessaires à ma vie active citadine et stressante. Je me sens donc concerné par la question de la réouverture de la marbrière des Quatre Saisons à Rouech, telle qu'elle est présentée dans le dossier de présentation, et dans les mémoires rendus par le CNPN et la MRAE.

Je me prononce donc contre ce projet pour deux principales raisons :

Premièrement, l'exploitation de cet endroit à des fins d'exportation du patrimoine Pyrénéen me désole parce qu'il reste de moins en moins d'écosystèmes à ce point préservés en France, et parce qu'en ces temps de remise en question des comportements et de préoccupation pour l'environnement je m'étonne que le Parc Naturel Régional ne s'oppose pas plus à un tel projet, qu'en tant qu'utilisateur des infrastructures touristiques locales, je reçois comme une véritable gifle.

Deuxièmement, à la lecture des documents disponibles pour cette enquête publique, je me pose la question de la bonne foi de ces investisseurs.

En effet le dossier souligne à plusieurs reprises le moindre impact du projet par rapport à ses précédentes versions : le fait est que la société porteuse du projet a déjà exploité de façon plus ou moins licite le marbre des Quatre Saisons, et présenté un premier projet encore plus gourmand en terme d'impact environnemental.

J'ai également pris le temps de visiter Sarrancolin (65), où la société investisseuse exploite une autre carrière de marbre, qu'elle présente comme une référence d'intégration d'une telle entreprise dans le cadre naturel. Il m'apparaît évident que Sarrancolin et Rouech n'ont pas grand' chose en commun : l'accès à Sarrancolin est beaucoup plus évident, et déjà régulièrement emprunté par d'autres industriels.

Rouech se situe dans le fond d'une vallée, l'accès se ferait en traversant des endroits où les seuls engins circulant dépendent ou font l'objet d'une autorisation spéciale de l'ONF. Il s'agirait donc bien d'ouvrir à la défiguration l'aile Ouest du Couserans, encore plus ou moins préservée pour l'instant.

Je trouve hypocrite de déclarer vouloir préserver Saint-Lary des nuisances, en

promettent une répercution directe sur l'économie qui me paraît bien illusoire (un seul emploi local, cinq salariés au maximum, et un trajet de desserte du chantier qui ne passe devant aucun commerce du fond de vallée,... ) tout en établissant un circuit de de desserte qui nuira au quotidien des habitants d'Augirein, Orgibet, Augistrou et Illartain, ainsi que ceux du fond de vallée, au-delà de Saint-Lary.

Je me méfie également des systèmes de filtration tels qu'ils sont présentés : il me paraissent assez peu rigoureux au regard des rejets d'hydrocarbures produits par l'exploitation.

Et je garde pour la fin de mon analyse l'argument qui m'a paru le plus faux :

La Société Carrière des Quatre Saisons annonce l'utilisation d'un matériel essentiellement électrique pour réduire les nuisances sonores. Mais ils mentionnent également dans le dossier que l'alimentation électrique globale du chantier sera assurée par un groupe électrogène. Un groupe électrogène est un moteur thermique produisant de l'électricité, et celui-ci devant alimenter une partie du système de filtrage des eaux souillées, j'ai l'impression qu'il tournera sur une grosse amplitude horaire. Cela ne constitue-t-il pas une nuisance sonore qu'on aurait tenté de dissimuler ?

C'est donc au prise avec ces doutes, et dans l'inquiétude de ce qu'il adviendra de mon lieu de villégiature favori que je me prononce fort CONTRE ce projet inutile, et vous prie de bien vouloir tenir compte de mon point de vue.

En espérant passer encore de nombreuses et agréables périodes de vacances dans la Haute Bellongue et dans le Haut Nédé, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.